

E/Barst

T/Un aménagement foncier durable

A/Les services de l'Environnement et Aménagement du Territoire division de l'environnement et de l'Espace Rural, de l'Agriculture et des espaces naturels du conseil général de la Moselle sous la conduite de Mme Aurélie Poirier ont présenté en mairie un montage vidéo destiné à sensibiliser les élus sur la procédure et les avantages que peut procurer un aménagement foncier durable à la collectivité. L'exposé a permis de se rendre compte des difficultés rencontrées dans les collectivités où a déjà eu lieu un aménagement. Et démontre que les agriculteurs et les propriétaires fonciers dans la plupart des cas y trouvent des avantages. C'est une procédure lourde qui peut durer jusqu'à cinq ans. Elle apporte une plus grande rentabilité aux agriculteurs, dote le ban communal de chemins carrossables et préserve les secteurs naturels. De nombreuses questions ont été posées par les élus. Une réunion d'information utile qui permet de savoir que le conseil général de la Moselle finance une étude gratuitement destinée à faire un état des lieux accompagné d'un diagnostic complet avec consultation de la population afin de faciliter la décision des élus. Un sujet qui sera abordé lors du prochain conseil qui est programmé au 3 octobre.

L1/BARS Les élus prennent connaissance des textes de lois et des procédures.